



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00730710-DE

Publié le : 10/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :* Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 73 - Plan Ecoles et Crèches : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants des Orchamps - Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 2023/007307

**Plan Ecoles et Crèches : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants des
Orchamps Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une
nouvelle crèche
Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	08/09/2023	favorable unanime
Commission n° 3	07/09/2023	favorable unanime

Résumé :

Le projet de déconstruction-reconstruction de la crèche des Orchamps vise à repositionner le futur équipement sur la parcelle, à rationaliser l'emprise au sol et les surfaces chauffées, tout en permettant d'avoir un bâtiment exemplaire au niveau énergétique, environnemental et au niveau fonctionnel pour l'accueil des enfants et pour le personnel, lui permettant ainsi de constituer une référence de la crèche bisontine du 21^{ème} siècle.

Le Conseil Municipal du 08 décembre 2022 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement.

Le montant global de l'opération de déconstruction-reconstruction est estimé à 4 175 000 € TTC TDC y compris espaces extérieurs.

Il convient aujourd'hui de choisir le lauréat du concours, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

I - Contexte

La construction d'une nouvelle crèche aux Orchamps en lieu et place de l'équipement actuel s'inscrit dans le programme de rénovation des écoles et des crèches.

L'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) des Orchamps a été ouvert au public le 03 mars 1974. Situé aux 16-18 rues Charles GOUNOD, il reçoit actuellement un effectif total de 85 personnes : 60 enfants de 2 mois à 3 ans, et 25 agents municipaux.

L'équipement actuel est composé de 5 bâtiments totalisant une surface de plancher d'environ 2 300 m² pour une emprise au sol de plus de 1 200 m². Les unités d'accueil des enfants n'y sont pas contiguës. Une partie du bâtiment occupé par des associations est désaffectée. La verrière qui assure l'articulation entre les différents bâtiments est difficilement exploitable du fait de l'inconfort qui y règne lié à la température.

II - Objectifs

Le Conseil Municipal du 08 décembre 2022 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement pour un montant de travaux de 2 694 862 € HT, et un montant global d'opération de 4 175 000 € TTC Toutes Dépenses Confondues (TDC). Ce montant s'entend hors installations de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, financés le cas échéant sur le budget du plan solaire photovoltaïque.

Le projet de construction d'un nouvel établissement, pour une surface de plancher de 845 m², poursuit les objectifs suivants :

- maintenir la capacité d'accueil à 60 enfants, accueillis en inter-âge et répartis sur 4 unités de 15 places (contre 3 unités de 20 places actuellement) pour un accueil plus individualisé des jeunes enfants
- Implanter le bâtiment à l'Ouest de la parcelle, avec une emprise au sol optimisée pour dégager environ 1000 m² de réserve foncière à l'Est.
- concevoir un bâtiment qui facilite la relation entre le jeune enfant et l'environnement naturel de proximité

- concevoir un bâtiment qui favorise le confort visuel, acoustique et thermique de ses usagers et utilisateurs
- limiter les consommations de chauffage à environ 15 kWh/m²/an, soit un niveau de performance énergétique équivalent au passif
- utiliser des matériaux biosourcés et locaux
- raccorder le bâtiment au réseau de chaleur en projet sur le secteur à privilégier pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire
- installer de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
- requalifier les espaces extérieurs, en lien avec le plan de lutte contre les îlots de chaleur : dés imperméabilisation, végétalisation, maintien et valorisation du patrimoine arboré existant
- requalifier l'accès pour les usagers et créer un accès technique pour la livraison des repas et la gestion des couches lavables.

III - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique, Le jury de concours de la phase candidature réuni le 10 mars 2023 a retenu, sur la base d'un avis motivé, parmi les 20 dossiers présentés, les candidatures de :

1/ La Fabrike : Architectes – 25000 Besançon

2/ Archidium – 25000 Besançon

3/ Philippe Donzé Architecte- 25000 Besançon

Le jury de concours de la phase offre réuni le 30 juin 2023 a examiné les trois projets remis selon les critères suivants :

1. Qualités fonctionnelles, efficacité de l'organisation interne et externe des locaux, des surfaces et des circulations au sein du bâtiment ;
2. Qualités et durabilité des solutions techniques proposées et performances énergétiques et environnementales du projet ;
3. Qualités architecturales, paysagères et intégration environnementale du site ;
4. Économie générale du projet : compatibilité avec l'enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux

A l'issue de cet examen, le jury a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

1/ La Fabrike : Architectes – 25000 Besançon

2/ Archidium – 25000 Besançon

3/ Philippe Donzé Architecte- 25000 Besançon

Conformément à l'article R 2122-6 du code de la commande publique et au vu de l'avis motivé du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager les négociations avec l'équipe La Fabrike : Architectes. Cette négociation a porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par le mandataire La Fabrike : Architectes pour un montant d'honoraires de 367 910 € HT ce qui, rapportés aux 2 694 862 € HT de coût prévisionnel travaux du projet porté par le soumissionnaire, amène à un taux d'honoraires de 13,65 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire La Fabrike : Architectes, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction des bâtiments existants et la construction d'une nouvelle crèche aux Orchamps;
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction des bâtiments existants et la construction d'une nouvelle crèche aux Orchamps à l'équipe représentée par le mandataire La Fabrike Architectes pour un montant d'honoraires de 367 910,00 € HT,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT